

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2018_072

Mission d'animation 2019 du Papi d'intention Tarn-amont

L'an deux mille dix-huit et le onze décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à Florac, sous la présidence de Jean-Luc AIGOUY.

Étaient présents : Jean-Luc AIGOUY, Claude ALIBERT, Gil CLOIX, Henri COUDERC, Sylvain GOUBY, Hubert GRANIER, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Madeleine MACQ, Pierre PANTANELLA, Guy PUEL, Jean-Claude SALEIL, Régis VALGALIER

Étaient représentés : Paul DUMOUSSEAU par Hubert GRANIER, Bernard POURQUIÉ par Claude ALIBERT, Gérard PRÉTRE par Guy PUEL

Secrétaire de séance : Madeleine MACQ

Date de convocation : 04 décembre 2018

Délégués du comité syndical		
En exercice : 20	Présents : 13	Pouvoirs : 3
Résultat du vote		
Pour : 16	Contre : 0	Abstention : 0

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment ses compétences relatives à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques, en particulier pour animer et assurer la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, ainsi que sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment le programme d'actions de prévention des inondations (Papi) ;

Considérant la démarche engagée en 2016 pour élaborer et mettre en œuvre un Papi d'intention sur le bassin du Tarn-amont, indispensable sur le territoire compte-tenu de la vulnérabilité du territoire vis-à-vis des risques d'inondations et des enjeux en présence pour l'économie locale, dont l'animation a été assurée par la Communauté de communes de Millau-Grands causses en partenariat avec le Syndicat mixte du Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses, le Syndicat mixte du bassin versant de la Dourbie et le Syndicat mixte d'aménagement hydraulique des bassins du Cernon et du Souzou, et qui est assurée depuis le 1^{er} avril 2018 par le Syndicat mixte du bassin versant du Tarn-amont ;

Établit la programmation de l'animation 2019 du Papi d'intention du Tarn-amont comme suit :

Mise en œuvre de l'axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- Actions 1-1 et 1-2 : Assistance aux communes pour élaborer les Dicrim et assurer l'information communale sur les risques et les mesures de sauvegarde ;
- Actions 1-3 et 1-4 : Conception de supports de sensibilisation, organisation d'interventions auprès des scolaires ;
- Action 1-5 : Mise en œuvre de l'installation de repères de crue ;
- Action 1-6 : Lancement et suivi d'une étude hydrogéomorphologique sur les secteurs à enjeux des bassins du Trézézel et de la haute-Dourbie ;
- Action 1-7 : Lancement d'une étude globale sur le ruissellement ;

Mise en œuvre de l'axe 2 Surveillance et prévision des crues et des inondations

- Action 2-1 : Mise en œuvre de l'installation d'échelles limnimétriques ;
- Action 2-2 : Accompagnement des acteurs locaux dans la prise en main des outils de surveillance et de prévision des crues mis à leur disposition par l'État ;
- Actions 2-3 et 2-4 : Mise en œuvre de l'installation de stations de surveillance des cours d'eau ;

Mise en œuvre de l'axe 3 Alerte et gestion de crise

- Actions 3-1 et 3-2 : Aide aux communes pour élaborer ou mettre à jour les PCS et pour s'équiper pour la gestion de crise ;

Mise en œuvre de l'axe 4 Prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme

- Action 4-1 : Impulsion de l'actualisation des PPRI par les services de l'État ;
- Action 4-2 : Assistance aux communes et EPCI pour l'intégration des prescriptions réglementaires des PPRI lors de l'élaboration des documents d'urbanisme ;

Mise en œuvre de l'axe 5 Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes

- Actions 5-1 et 5-2 : Lancement et suivi de la réalisation de diagnostics de vulnérabilité des habitations, des bâtiments publics et des entreprises situés en zone inondable ;

Mise en œuvre de l'axe 6 Ralentissement des écoulements

- Action 6-1 : Lancement et suivi d'une étude de solutions pour limiter l'impact des crues torrentielles sur le bassin versant du Ladoux (commune de Millau) ;
- Action 6-2 : Lancement et suivi de l'élaboration d'un programme de travaux pour limiter l'érosion des berges sur la basse vallée de la Dourbie (commune de Millau) ;

Mise en œuvre de l'axe 0 Animation du Papi

- Organisation des réunions du comité technique, du comité de pilotage et des groupes de suivi des actions

Missions générales :

- Participation au fonctionnement du SMBVTA ;

Établit le coût prévisionnel de la mission d'animation du Papi d'intention Tarn-amont pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2019 à 52 000,00 euros ;

Fixe le plan prévisionnel de financement de la mission d'animation du Papi d'intention Tarn-amont pour la période du 1^{er} décembre 2018 au 31 décembre 2019 comme suit :

- État (BOP 81) : 20 800,00 euros (40%) ;
- Agence de l'eau Adour-Garonne : 10 400,00 euros (20%),
- Conseil régional Occitanie : 10 400,00 euros (20%),
- Autofinancement : 10 400,00 euros (20%) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (action de type 1), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical ;

Autorise le président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif ;

Autorise le président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à Florac, les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le président, Jean-Luc AIGOUY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 21/12/2018
et publié ou notifié
le 21/12/2018

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 21/12/2018
048-200080547-20181211-DE_2018_072-DE